

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04-1039

RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DE BÂTIMENTS

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
CATHERINE PEPIN, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM, MRC
DE DRUMMOND :

Que le conseil municipal a adopté le 21 avril 2026, le Règlement portant le numéro 2026-04-1039 intitulé « **RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS** ».

Que l'objet de ce règlement est d'établir des normes applicables et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments patrimoniaux, au sens du paragraphe 1° de l'article 148.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c A-19.1) afin de prévenir les situations de dégradation pouvant compromettre la sécurité, l'intégrité ou la salubrité des bâtiments.

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Drummond le 2 juillet 2026.

DONNÉ À WICKHAM CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière